



18 ans : bientôt l'âge légal pour acheter du tabac en Grande Bretagne

Rubrique : actualités - Date : lundi 5 décembre 2005

De façon à limiter le tabagisme chez les adolescents l'âge minimum légal pour pouvoir acheter des cigarettes va passer de 16 à 18 ans. Cette mesure a été annoncée par une porte-parole du ministère de la Santé, sans fournir de plus amples précisions. Ainsi l'âge légal pour acheter du tabac serait le même que celui pour acheter de l'alcool.

Cette décision fait suite au renoncement du gouvernement d'interdire le tabac dans les pubs et clubs. En effet sont exclus de la loi anti-tabac les bars qui ne servent pas à manger. Cette mesure avait provoqué la colère des militants anti-tabac et des responsables de la santé. Pour Deborah Arnott, directrice du groupe Action on Smoking and Health, augmenter l'âge limite est une mesure cynique qui n'aura pas de conséquence positive. Cela ne les empêchera pas de se procurer des cigarettes, a-t-elle dénoncé. Ce qui a plus d'impact, ce sont les mesures générales pour que toute la population arrête de fumer. Si vous pouvez réduire le tabagisme dans la société, vous pouvez le réduire chez les jeunes.

Pour en savoir plus, lire l'article du nouvelobs.com